

Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2021

SIEGE

Immeuble Le Méliès
261 rue de Paris
93100 Montreuil
T. 01 56 63 07 90
contact@envoludia.org
www.envoludia.org

Association déclarée N°69 2127
Siret 775733298 00332
Membre de la FFAIMC

Le jeudi 28 janvier 2021 à 19h30, les membres de l'association Envoludia se sont réunis, en visio-conférence, sur la convocation du conseil d'administration.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Brel, président de l'association. Madame Véronique Molinaro est désignée comme secrétaire et scrutatrice. Le bureau étant ainsi constitué, la séance est déclarée ouverte.

Le président constate que 18 personnes sont présentes en visio-conférence, et que 11 personnes ont donné régulièrement pouvoir à un membre présent ; l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée a été convoquée en exécution des délibérations du conseil d'administration du 8 décembre 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Résolution N°1** : acquisition d'un pavillon sis 103, rue Pierre-Jouhet à Aulnay-sous-Bois (93) au prix de 405 000 euros auprès de la ville d'Aulnay sous-Bois.
- **Résolution N°2** : mandat donné au président de l'association avec faculté de déléguer à tout administrateur spécialement mandaté à cet effet de signer l'acte d'acquisition relatif à la résolution n° 1.

Le président déclare ensuite la discussion ouverte sur les questions à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution 1

L'assemblée décide, sur la proposition du conseil d'administration, d'acquiescer un pavillon sis 103, rue Pierre-Jouhet à Aulnay-sous-Bois (93) au prix de 405 000 euros auprès de la ville d'Aulnay-sous-Bois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2

L'assemblée donne mandat au président de l'association pour signer tous documents, tous actes et généralement faire le nécessaire pour cette acquisition, avec faculté pour lui de déléguer à tout administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h10.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président et la secrétaire.



Philippe BREL
président



Véronique MOLINARO
secrétaire